



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4392

Jardins partagés - Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association "Pousses en l'air", sise 42 rue du docteur Cordier à Lyon (9e) pour la mise à disposition d'un terrain communal situé au sein du parc Montpellas - chemin de Montpellas à Lyon (9e)

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

SEANCE DU 21 JANVIER 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 15 JANVIER 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 JANVIER 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 JANVIER 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RABATEL (pouvoir à M. CLAISSE), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à Mme TAZDAIT), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme HOBERT, M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4392 - JARDINS PARTAGES - APPROBATION ET
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION
D'OCCUPATION TEMPORAIRE A TITRE GRATUIT AVEC
L'ASSOCIATION "POUSSES EN L'AIR", SISE 42 RUE DU
DOCTEUR CORDIER A LYON (9E) POUR LA MISE A
DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL SITUE AU
SEIN DU PARC MONTPELLAS - CHEMIN DE
MONTPELLAS A LYON (9E) (DIRECTION DU
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 janvier 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

A l'initiative du conseil de quartier Saint Rambert Ile Barbe, un projet de création de jardin partagé au sein du parc Montpellas a émergé, conduisant à la création en début d'année 2018 d'une association loi 1901 dénommée « Pousses en l'air ».

Cette association a pour objet d'animer un espace convivial, atelier à ciel ouvert, lieu de découvertes, de transmission et d'échanges entre passionnés et curieux désirant retrouver un bon rapport dans les rapports à la terre et à l'alimentation.

La Ville de Lyon entreprend quelques interventions pour aménager l'espace repéré sur la partie nord du Parc, en contrebas du chemin de Montpellas. Il s'agit de l'installation d'une clôture, d'un point d'eau et d'une cabane.

Il est proposé de mettre à disposition de l'association « Pousses en l'air », par convention d'occupation temporaire à titre gratuit, un espace de 870 m² environ pour un usage de jardin partagé. La mise à disposition est proposée jusqu'au 31 décembre 2021.

La valeur locative totale annuelle correspondant est de 4350 euros, faisant l'objet d'une valorisation au budget général de la Ville au titre de la subvention en nature accordée à ladite association dans le cadre de la présente convention.

L'ensemble des installations faites à l'intérieur du jardin sera géré par l'occupant.

A cette convention sont joints en annexes un plan de localisation, une grille de répartition indicative des modalités de gestion et d'entretien du terrain ainsi que la charte des jardins partagés lyonnais.

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

- 1- La convention d'occupation temporaire, ainsi que ses annexes, avec l'association « Pousses en l'air », sise 42 rue des Cordiers à Lyon (9^e), jointe en annexe à la présente délibération, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Dounia BESSON